

Profession EDUCATION

**ROBIEN VA-T-IL CORRIGER
LA COPIE FILLON ?**



RÉFORME DU CNRS



La fédération recrute

sur décharge syndicale

deux permanent/es techniques à l'information

En accompagnant le suivi de la rédaction, en effectuant la mise en page, les permanents techniques à l'information assurent la parution du mensuel *Profession Éducation* et de ses suppléments réguliers. Ils produisent également des documents de propagande, des professions de foi, des tracts, des affiches...

Capables de faire face à des tâches variées et de s'adapter à l'actualité syndicale, ils mettent au service de la politique fédérale leur capacité de proposition et d'innovation en matière de communication, de visibilité et de clarté du message porté par le Sgen-CFDT.

Une bonne maîtrise de l'outil informatique, de l'expression écrite et la capacité à travailler en équipe sont indispensables.

La connaissance de l'environnement Mac OS X, de la suite de création graphique Adobe et des contraintes éditoriales sont bienvenues mais ne constituent pas nécessairement un pré-requis indépassable.

un/e permanent/e technique informatique et internet

Tâches :

- Gestion des sites fédéraux, comprenant notamment la maintenance de l'hébergement, la maintenance et l'amélioration du système de publication (Spip), la mise en ligne pour le site grand public, le suivi et la validation des mises en ligne pour le site interne et le Vade-mecum.
- Gestion et suivi des listes et adresses internet de la fédération.
- Aide technique aux secrétaires de rédaction.
- Aide à la maintenance du matériel informatique et du réseau de la fédération.

Compétences :

- Bonne connaissance de l'environnement Macintosh et Linux.
- Maîtrise de Php, Spip, Html, Acrobat, InDesign.

un/e permanent/e technique secrétaire administratif/ive

Les tâches à remplir correspondent à celles d'un/e secrétaire : préparation des documents, maquettage de bulletins, frappe d'articles, téléphone, courriers, gestion de planning...

La connaissance de l'outil informatique est nécessaire.

un/e permanent/e technique attaché/e de presse

Sous la responsabilité du secrétaire général et du secrétaire national à l'information, le/la permanent/e assurera les tâches suivantes :

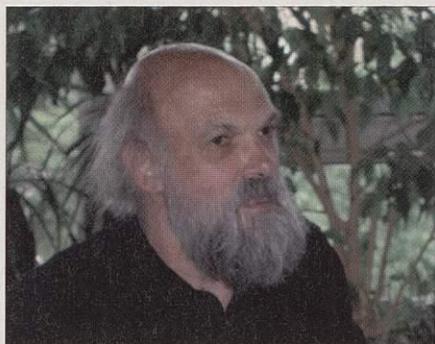
- liens avec les journalistes de la presse écrite, radiophonique et télévisuelle et des agences (AEF et AFP) ;
- recherche des informations (contacts, internet...) ;
- préparation des conférences de presse impliquant la fédération ;
- contacts réguliers avec le service presse des ministères correspondants au champs de syndicalisation du Sgen-CFDT ;
- suivi et mise à jour du fichier presse.

Ce travail militant nécessite disponibilité (horaires souples adaptés aux contraintes de l'actualité revendicative, répondre aux attentes des journalistes même les samedis et dimanches...), bonne connaissance de l'organisation (textes fondamentaux du Sgen et de la CFDT...), lecture régulière de la presse syndicale, sens de l'initiative et du travail partagé.

Les postes sont basés au siège de la fédération au 47/49, avenue Simon Bolivar, 75009 Paris et à pourvoir dès le 1^{er} septembre 2005.

Les personnes intéressées doivent prendre contact avec Joël Devoulon, au secteur organisation
jdevoulon@sgen-cfdt.org - 01 56 41 51 01

CHAT ÉCHAUDÉ...



Nathalie Noéi

Le 29 mai dernier, très majoritairement, les Françaises et les Français ont décidé de dire non à la Constitution européenne : nous le regrettons mais c'est ainsi. Il est vrai que le slogan du cynique et populiste Philippe de Villiers (« *on a tous une bonne raison de voter non* ») a trouvé un écho certain. Combien de Français en ont assez d'être des laissés-pour-compte, des exclus, de vivre douloureusement la recherche d'un travail, de survivre les fins de mois difficiles... bref, ils en ont assez de la politique libérale de Raffarin I, II, III... et de... on verra.

Pour beaucoup, comment suivre un président de la République et voter oui à la Constitution alors que, totalement discrédité, il est incapable de mettre en place dans son pays un projet un tant soit peu social ? Nous savons aussi que toutes celles et tous ceux qui ont voté non ont aussi émis ce vote en conscience, après réflexion. Nous respectons bien entendu ce choix. Pour autant, nous devons poursuivre l'aventure européenne : notre engagement avec toute la CFDT pour une Europe sociale s'impose plus que jamais. De nombreuses réponses aux questions économiques actuelles ne trouveront des réponses que dans le cadre communautaire.

Jean-Pierre Raffarin est donc remplacé par le duo Villepin-Sarkozy : combien de

temps va durer ce « Premier ministre bicéphale » ? Au-delà de cent jours (sic) ?

Les annonces de priorités à l'emploi sont certes positives, mais certaines mesures annoncées pour y parvenir sont franchement inquiétantes. La cohésion sociale passerait-elle par une déréglementation du code du travail ?

Et dans nos secteurs ?

Pas de changement à la Culture et à Jeunesse et Sports. L'Enseignement agricole perd son secrétaire d'État, Nicolas Forissier, qui n'est pas remplacé. Quelle interprétation donner à cette suppression ? On aura du mal à croire à une meilleure prise en charge de cet enseignement...

À l'Éducation nationale, François Fillon est remercié — c'est le mot ! Nous ne le regretterons pas. Ce ministre se sera distingué, après avoir entre autres supprimé les TPE, pour avoir sabordé une loi d'éducation qui devait conduire tous les jeunes à la réussite scolaire. Il restera également le ministre qui a ignoré, voire méprisé, la majeure partie de la communauté éducative. *Exit* donc François Fillon.

Que dire de Gilles de Robien ? Comme toujours, le Sgen-CFDT n'a pas d'*a priori* et le jugera aux actes.

Lors de l'audience qu'il nous a accordée le 14 juin, nous avons mis en avant un certain nombre d'exigences telles que notre rejet des décrets d'application qui aggraveraient une loi d'éducation déjà conservatrice, le rétablissement des TPE en terminale, la demande d'un collectif budgétaire pour la rentrée, notre opposition au cadre d'emploi spécifique concernant les personnels Tos transférés aux collectivités territoriales, notre volonté d'être associé à l'élaboration du projet de loi sur la Recherche...

Le nouveau ministre a manifesté une écoute certaine et une volonté de dialogue. Il estime nécessaire une

« pause » concernant les décrets de la loi. Pourquoi pas, si cette pause permet un véritable dialogue.

Les nombreuses réunions programmées en juillet tant à la Fonction publique qu'à l'Éducation/Recherche permettront de se faire une idée sur un éventuel bouger de la politique éducative.

Mais encore une fois prudence, chat échaudé... je vous laisse compléter ! En attendant, souhaitons que le soleil de l'été dissipe l'atmosphère délétère actuelle.

Bon repos et bonnes vacances à vous toutes et à vous tous !

Le 17 juin 2005
Jean-Luc Villeneuve

Profession EDUCATION

n°148 juin-juillet 2005

- actualité**
Loi d'orientation, page 4
CNRS, page 5
Discriminations, page 6
- en direct**
Enquête AVS, page 7
- international**
Asie du Sud-Est, page 8
- initiatives**
Les élus du Sgen-CFDT,
le second degré, page 9
- médiation**
Hors classe, page 10
Pêle-mêle, pages 10 et 11
- histoire**
Histoire dessinée du Sgen,
page 12
- infos**
Notes de lecture,
annonces, page 13
- invité**
Hélène Franco, page 14

Insert 4 pages :
Discriminations



Couverture : Chambre noire

Une dynamique solidaire

EN BREF

FONCTION PUBLIQUE

Dans le cadre d'une délégation de l'Union des fédérations de fonctionnaires et assimilés (Uffa-CFDT), le Sgen-CFDT a rencontré le 9 juin le nouveau ministre de la Fonction publique, Christian Jacob. Cette première prise de contact ne laisse pas augurer d'un « avenir radieux » pour la Fonction publique. Ne rien faire semble devenir un choix politique d'ici 2007.

La délégation a rappelé son attachement à la politique contractuelle qui connaît une panne historique depuis 1998, dernier accord salarial. La délégation a rappelé les dossiers ouverts qu'il n'était pas question d'abandonner : les salaires ; les non titulaires ; la grille indiciaire et le regroupement des corps dans des cadres statutaires ; la formation professionnelle ; la seconde carrière et la mobilité ; la notion d'engagement gouvernemental, en donnant l'exemple des carrières longues de la Fonction publique... Il faudra sûrement beaucoup peser pour que tous ces chantiers ne restent pas une fois de plus en rade.

CATÉGORIE C

En décembre dernier, le ministre de la Fonction publique avait annoncé la fusion des échelles 2 et 3 de rémunération (début de grille catégorie C) pour le 1^{er} juillet 2005. Or, manque de préparation, manque de budget, manque de volonté politique — ou les trois réunis ? — le 25 mai la mesure a été reportée au 1^{er} octobre. En attendant une refonte totale de la grille et des carrières de la catégorie C revendiquée par la CFDT, les agents devront probablement, une fois de plus, se contenter d'une indemnité différentielle qui évitera des rémunérations inférieures au Smic mais ne réglera rien aux problèmes de carrières ni de pouvoir d'achat !

EAP

Treize régions seront finalement déconcentrées sur la base de l'existence de projets régionaux de l'Enseignement agricole, or cinq régions seulement ont expérimenté la contractualisation. Ces projets menaçant ainsi la cohérence et le pilotage national du système de formation, dont l'équilibre territorial national est indispensable dans le cadre de la négociation État et régions, le Sgen-CFDT souhaite leur remise à plat et réclame le maintien de BTSa dans les formations à enjeux particuliers.

LOI D'ORIENTATION

RÉTROPÉDALAGE

Le changement de gouvernement n'aura pas provoqué de virage spectaculaire dans la politique éducative. Mais le nouveau ministre a décidé de cesser la course contre la montre et d'adopter un rythme plus propice à la concertation.

Quinze jours à peine après la publication de la loi sur l'École, le ministère Fillon plaçait dans le circuit de la concertation un premier groupe de dix textes d'application de cette loi, suivi, une dizaine de jours plus tard, d'un autre groupe de textes, les uns et les autres devant être soumis avant l'été au vote des instances obligatoirement consultées en pareil cas : comité technique paritaire ministériel (CTPM) pour les dispositions concernant les personnels, Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) pour les dispositions concernant l'organisation de la scolarité.

DES DÉCRETS ENCORE PLUS RÉGRESSIFS

Aucun de ces textes ne marquait pour le Sgen-CFDT un progrès quelconque par rapport aux défauts de la loi elle-même ; certains de ces textes introduisaient même, par rapport à la situation actuelle, une régression significative que la loi n'exigeait pas.

Le cas le plus frappant était celui du projet de décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires qui tout à la fois gommait toute référence aux spécificités de l'école maternelle, toute mention des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et détricotait savamment la politique des cycles en supprimant tous les articles du décret de 1990 qui instaurent les dispositifs pédagogiques et d'organisation du travail collectif des personnels censés donner vie à



Les élèves aussi attendent les décisions pour la rentrée...

cette politique. Le remplacement de François Fillon par Gilles de Robien a ouvert un espace qui a conduit les principales fédérations à demander la suspension de la procédure de consultation sur les décrets, le Sgen-CFDT souhaitant la remise à plat complète de ces textes.

DES REDISCUSSIONS ENVISAGEABLES

Les réunions du CSE programmées les 16 et 30 juin sur ces textes ont été supprimées ; il est maintenant question d'un CSE le 7 juillet. À la délégation du Sgen-CFDT qu'il recevait le 14 juin, le ministre a rappelé que la loi existait mais qu'il y avait nécessité d'une pause, que sur certains sujets il fallait rediscuter — par exemple la question extrêmement sensible du remplacement des enseignants — et que n'était envisagée dans l'immédiat que la mise en œuvre des textes à « connotation sociale ».

Reçu le 15 juin au Cabinet, le Sgen-CFDT se voyait préciser les projets qui relevaient de la double problématique entre égalité des chances et meilleur accès à l'emploi.

Outre le décret de création du Haut Conseil de l'Éducation qu'il faut installer au plus vite, il s'agirait du soutien en primaire et au collège, des textes sur les langues vivantes, sur les bourses au mérite, l'accès au BTS des bacheliers professionnels, le lycée des métiers et l'apprentissage, l'organisation des examens pour les candidats présentant un handicap et le texte relatif aux établissements publics locaux d'enseignement qui, entre autres, institue le conseil pédagogique.

Les échanges ont repris sur ces sujets entre le ministère et le Sgen-CFDT qui continue de peser pour faire à tout le moins évoluer les textes.

Raymonde Picuch

CNRS

LE SGEN-CFDT AFFICHE SES CHOIX

Résolument engagé pour un CNRS
établissement de recherche à part entière,
le Sgen-CFDT soutient la réforme de l'organisation
interne de l'organisme.



Chambre noire

Les établissements de recherche ont leurs propres spécificités.

Le projet d'évolution du CNRS proposé en mars 2004 par Bernard Larroutou et Gérard Mégie partait de la conviction, partagée par le Sgen-CFDT, que pour mieux accomplir ses missions et construire son avenir avec ambition, le CNRS devait évoluer.

UNE ORIENTATION INTÉRESSANTE

Après un an de débats, une première étape vient d'être franchie avec le vote en conseil d'administration le 19 mai dernier d'une nouvelle organisation interne : regroupement des départements scientifiques (quatre « disciplinaires » et deux « transverses ») et création d'une mission de la stratégie et de la prospective, d'une direction scientifique générale et de cinq directions inter-régionales.

En votant cette nouvelle organisation (13 oui dont les deux élus du Sgen-CFDT et la représentante de la CFDT, 1 refus de vote, 2 blancs et

5 non), le Sgen-CFDT s'est prononcé pour un CNRS représenté scientifiquement en région, pour un rééquilibrage des relations avec les universités, pour une autre façon de faire vivre les recherches interdisciplinaires et pour plus de collégialité à travers la direction scientifique générale, pour un renforcement de toutes les instances consultatives (conseils de laboratoire, conseils scientifiques de département, conseils consultatifs régionaux, conseil scientifique), pour la mise en place d'une direction des ressources humaines identifiée et responsable de la gestion des emplois et carrières du personnel, en un mot pour un CNRS établissement de recherche à part entière, ouvert sur l'Europe et le monde.

Le Sgen-CFDT n'a pas pour autant validé d'autres aspects du projet auxquels il a clairement dit non et il continuera à discuter pour que la direction prenne en compte les attentes des personnels.

En matière de gestion des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA), par exemple, il demande une véritable gestion par branche d'activité professionnelle et non par les seuls départements scientifiques (ce qui suppose le renforcement de la direction des ressources humaines) ainsi que la mise en place d'une évaluation professionnelle par les pairs, complémentaire de l'appréciation hiérarchique actuelle.

POUR UNE DÉMARCHE CONTRACTUELLE

Le Sgen-CFDT continue de plus à réclamer une plus grande responsabilisation des différents niveaux de direction par la généralisation d'une démarche contractuelle : de la direction scientifique générale avec les départements scientifiques, du département avec les secteurs couverts par les directeurs scientifiques adjoints (DSA), des DSA avec les laboratoires, avec fixation d'objectifs proportionnés aux moyens donnés dans le cadre de contrats quadriennaux. Une telle démarche permettrait d'éviter de plaquer des méthodes managériales définies en d'autres lieux et inadaptées à la recherche.

Nelly Krowolski

PREMIER SYNDICAT AU CNRS

Malgré une perte de 8 points (en particulier, création de Sud-Recherche qui obtient 7,7 %), le Sgen-CFDT reste, avec 24,5 %, la première organisation représentée au conseil d'administration.

EN BREF

PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉS

Une délégation conduite par J.L. Villeneuve a rencontré la conférence des présidents d'universités (CPU). Les points abordés concernaient surtout le projet de loi d'orientation et de programmation de la Recherche (LOPR). Le Sgen-CFDT et la CPU sont d'accord pour que la formation ne soit pas oubliée. Quant à l'évaluation, le Sgen-CFDT a rappelé qu'elle ne doit pas seulement servir à justifier les budgets des laboratoires et a regretté que les évaluations des personnels soient individuelles et non collectives. L'autonomie des universités devrait aller avec la responsabilisation des instances et de l'équipe de la présidence. Il y a des choses à changer dans le fonctionnement des universités et la CPU souhaite aller vers plus de complémentarité entre établissements. Enfin, le Sgen-CFDT a souhaité un état des lieux sur le système licence-master-doctorat (LMD), ce qui donnerait des informations sur les taux de réussite et l'efficacité des procédures d'accompagnement des étudiants.

CNDP, LA SUITE

Les sites du CNDP ne répondent toujours pas (voir PE n° 147), privant les usagers d'informations indispensables en cette période d'examens et de concours. Les personnels, appuyés par le Sgen-CFDT et les autres fédérations, ont pourtant demandé le rebranchement des serveurs, préalable aux négociations autour du projet d'établissement. Voilà qui laisse mal augurer de la concertation promise par le précédent cabinet.

Contre un « tout CNDP » à Chasseneuil-du-Poitou où se trouve déjà la documentation, l'intersyndicale défend un projet alternatif avec le développement, en Île-de-France, d'un pôle éditorial. Maintenir le CNDP à proximité de ses partenaires institutionnels, culturels et associatifs, permettrait de réunir les conditions d'une édition moderne multisupport (la délocalisation prévoit de séparer le numérique de l'audiovisuel et de l'imprimé), de dynamiser l'activité des personnels techniques et ouvriers qui, par leur contrat, restent franciliens et d'empêcher la mise au chômage de nombreux personnels précaires. Sans compter le signe fort qu'enverrait le nouveau ministre aux enseignants en leur garantissant ainsi un service public de ressources pédagogiques.

EN BREF

ORIENTATION
DES ÉLÈVES

Le Premier ministre a confié à Mme Tharin, députée du Doubs, la mission d'établir un rapport sur l'orientation des élèves dans le secondaire et, après le baccalauréat, vers les différentes filières de l'enseignement supérieur.

Parmi les axes de travail donnés, on trouve « comment amener 50 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur » et « comment endiguer la tendance actuelle à la baisse des orientations vers les formations scientifiques ».

Le Sgen-CFDT, reçu le 25 mai, a fait part de ses réflexions : il faut améliorer la réussite de tous les élèves dans l'enseignement primaire et secondaire pour augmenter la réussite dans le supérieur ; la perte de confiance des citoyens envers la science depuis plusieurs années, l'approche académique des sciences dès l'école sont des facteurs qui font « fuir » les études scientifiques ; enfin, les difficultés sociales des étudiants sont aussi un facteur important de non poursuite d'étude.

RÉPRESSION
DES LYCÉENS

Depuis quelques semaines, une quarantaine de jeunes sont poursuivis pour des faits commis dans le cadre du mouvement des lycéens. Rappelons que si ce mouvement s'est prolongé aussi longuement, la responsabilité en incombe avant tout au ministre de l'Éducation nationale d'alors, François Fillon, qui pendant longtemps a superbement ignoré les organisations lycéennes, refusant de les rencontrer. Au mépris s'est alors ajoutée dans de nombreux endroits comme à Lille par exemple, une rare violence policière que le Sgen-CFDT avait alors dénoncée. Il est toujours plus facile d'évoquer des jeunes manipulés par des adultes, enseignants bien entendu, que de voir un profond malaise de ces jeunes, inquiets pour leur avenir. Certes, le Sgen-CFDT a condamné certains actes menés, in fine, par quelques lycéens, alors que le mouvement se terminait. Pour autant, les procès actuels s'inscrivent dans une politique qui privilégie la répression à la prévention, la condamnation au dialogue. Le Sgen-CFDT dénonce tout esprit de revanche de la part du gouvernement, fût-il « nouveau » (sic) qui voudrait, en ciblant tel ou tel jeune, discréditer l'ensemble du mouvement lycéen.

DISCRIMINATIONS

LUTTER ENSEMBLE

Pour la première fois en France, sept organisations du milieu éducatif se mobilisent pour lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Retour sur les actions menées.

Tout a commencé il y a un an : lors du 5^e Printemps des assocos organisé par l'InterLGBT (Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans), le Sgen-CFDT participait avec la FSU, l'Unsa Éducation, l'UNL, Léo Lagrange, Sida Info service, le Groupe national d'information et d'éducation sexuelle (Gnies) et le ministère de l'Éducation nationale à une table ronde sur le thème « Les jeunes gais, lesbiennes, bi et trans en milieu scolaire et le rôle des acteurs de l'Éducation ». Suite au constat partagé d'une carence du ministère de l'Éducation nationale sur le dossier, la nécessité d'une action commune pour combattre les discriminations liées à la sexualité et au genre en milieu scolaire s'est imposée.

INFORMER ET MOBILISER
L'ENSEMBLE
DU SYSTÈME ÉDUCATIF

De réunions en réunions, le Sgen-CFDT, la FCPE, la Ferc-CGT, la FSU, l'Unef, l'UNL et l'Unsa Éducation avec SOS homophobie et Mag (jeunes LGBT) ont mis en œuvre cette volonté : en priorité informer et sensibiliser les parents, lycéens, étudiants, personnels de l'Éducation nationale, tous ceux qui dans le système éducatif peuvent être confrontés à ces questions. D'où l'idée de réaliser un document que vous trouverez joint à ce numéro de *Profession Éducation*, et qui a été diffusé lors d'un colloque organisé à la MGEN par les mêmes organisations le 17 mai, journée mondiale contre l'homophobie.



Le colloque du 17 mai 2005, journée mondiale contre l'homophobie, fut un moment fort dans la lutte contre les discriminations dans le système éducatif.

Ce colloque a représenté une étape importante. Il a permis à la fois l'expression des organisations : les secrétaires généraux, présidente ou responsables ont pu ainsi dire les avancées mais aussi les blocages que suscite l'ensemble de ces questions et a témoigné de l'implication des associations LGBT et de l'intérêt du partenariat associatif.

DIRE LA SOUFFRANCE,
LE MAL-ÊTRE

Ainsi, après une brève présentation, les intervenants, qu'ils soient du milieu associatif, chercheur en sciences de l'éducation, pédopsychiatre, chercheur québécois en sciences sociales, ou psychologue-psychothérapeute, ont évoqué les actions qu'ils menaient en termes d'information et de prévention. Ils ont parlé de la souffrance des jeunes qu'ils rencontrent, de la difficulté — voire parfois l'impossibilité — à dire leur mal-être, tant leur

identité est mise en cause, parce que souvent agressés verbalement et/ou physiquement.

AGIR ET RÉAGIR
CONTRE
LES DISCRIMINATIONS

Philippe Meirieu, en tant que grand témoin du système éducatif, a indiqué quelles pistes de réflexion possibles pour lutter contre les discriminations liées à la sexualité et au genre : sortir du déni du corps et du sexe — il s'exprime dès l'école primaire dans les manuels scolaires au profit de l'universalisme sexué —, sortir de la moquerie — l'École doit être un espace sécurisé où l'on a le droit d'être soi — et, enfin, briser la loi du silence. Nous devons toutes et tous nous engager, dans notre quotidien professionnel, aux côtés des élèves, pour réagir et agir.

Catherine Hirschmuller

ADAPTATION ET INTÉGRATION SCOLAIRES

ASSISTER LES ASSISTANTS

Afin de mieux cerner la réalité sur le terrain, les besoins du service public et des personnels, le Sgen-CFDT a lancé une enquête à laquelle ont répondu de nombreux assistants de vie scolaire (AVS).
À l'heure de la loi sur le handicap, la situation n'est pas brillante.



Manifestation à Rennes contre les temps partiels imposés.

Parmi les personnels ayant répondu au questionnaire, 86,5 % sont des assistants de vie scolaire individuels (AVS-i) auprès d'un enfant handicapé, 8 % sont des assistants de vie scolaire collectifs (AVS-co) dans les unités pédagogiques d'intégration (UPI) et 6 % sont à la fois AVS-i et AVS-co, ayant les deux contrats ! Sans surprise, la grande majorité des AVS est dans les écoles (71 %), beaucoup moins dans les collèges (8 %) et dans les lycées d'enseignement général et technologique (4 %). Aucune réponse n'est issue de lycée professionnel.

UNE GRANDE DIVERSITÉ DE SITUATIONS

En réalité, 17 % des personnes interrogées officient dans plusieurs types d'établissements. Apparaît aussi une grande disparité sur la durée des contrats (limités à six ans avec les renouvellements) souvent liée à des politiques

départementales, de un an (69,3 %), deux ans (13,3 %) ou trois ans (17,3 %), ainsi que sur la quotité de travail : 53 % de temps pleins et 47 % de temps partiels.

DES PRÉOCCUPATIONS COMMUNES

Comme pour les autres personnels « roulants », le problème des remboursements de frais de déplacements est soulevé : seuls 36 % en bénéficient). Se greffe aussi le problème de l'indemnisation des repas : seuls 21 % la perçoivent alors qu'ils doivent accompagner les élèves à la cantine ! Par ailleurs, si 59 % déclarent avoir eu une formation à l'emploi, seuls 21 % ont eu des informations sur la validation des acquis de l'expérience et 36 % une formation professionnalisante. On est bien loin des discours sur la professionnalisation des assistants d'éducation ! De nombreuses questions surgissent enfin quant aux allocations en fin de contrat.

L'inspection académique (IA) ne cotisant pas aux Assédic, c'est le rectorat qui assure l'indemnisation, ce qui engendre de nombreuses questions et litiges lors du non-renouvellement de contrats ou quand la quotité de temps de travail est baissée par l'IA ! Dans tous ces cas, l'action collective et syndicale est à mener !

La récente loi sur les personnes en situation de handicap impose à l'État de « mettre en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants handicapés ». On était donc en droit d'attendre une amélioration du service public. Mais c'est le contraire qui se passe, en Ille-et-Vilaine notamment.

La grande majorité des contrats y sont d'un an renouvelable. L'IA se désengage en ne prenant en compte que le temps scolaire, en renvoyant sur les collectivités territoriales pour le temps périscolaire. Elle revoit donc à la baisse les quotités de travail des AVS : un temps plein passe ainsi à 75 %, voire moins, d'un salaire équivalent à un Smic à temps plein. D'où une mobilisation importante depuis plusieurs mois. Point fort le samedi 21 mai : une manifestation sur la place de la mairie à Rennes. De nombreux AVS, parents accompagnés d'enfants handicapés, collègues et militants du Sgen-CFDT ont dénoncé la situation pour la rentrée prochaine et ont fait signer une pétition dénonçant les temps partiels imposés (voir sur le site www.sgen-cfdt-bretagne.org).

Yann Chever

EN BREF

HANDICAP : QUELLE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI ?

La loi du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » affirme que l'État doit mettre en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants et adolescents en situation de handicap. L'affirmation du principe d'égalité des droits pour ces enfants et adolescents répond à l'exigence portée par le Sgen-CFDT. La mise en œuvre de cette loi peut constituer un réel pas en avant à condition que cette scolarisation soit organisée, accompagnée et réalisée avec les moyens nécessaires.

Il faudra attendre sans doute l'automne pour que soient publiés les décrets concernant à la fois la maison départementale des personnes handicapées, la commission des droits et de l'autonomie, les équipes pluridisciplinaires et de suivi de la scolarisation. Rien ne sera donc opérationnel pour la prochaine rentrée scolaire. La loi d'orientation pour l'avenir de l'École est silencieuse sur les questions de l'inscription et de l'organisation du parcours scolaire de ces jeunes. Le rapport annexé programmait la création de 1 000 unités pédagogiques d'intégration (UPI) d'ici 2010 à raison de 200 par année à compter de la rentrée 2006. Mais ce texte a été rejeté par le Conseil constitutionnel et, à ce jour, aucun projet de décret ne reprend cette priorité.

L'obligation de scolarisation dans le cadre d'un projet personnalisé constitue une démarche exigeante pour l'École. Le Sgen-CFDT demande donc que soient assurés :

- le pilotage et le suivi de cette politique ;
- l'information et la formation de tous les personnels ;
- l'évaluation des dispositifs engagés ;
- l'accompagnement des équipes en ce qui concerne l'aide à l'élaboration et au suivi des projets individualisés, la création de postes spécialisés (psychologues scolaires, personnes ressources, postes en classes d'intégration spécialisées et UPI), l'allègement des effectifs élèves, un temps de concertation pour permettre la préparation et le suivi des projets d'intégration ainsi que le partenariat et, enfin, le renforcement du dispositif des auxiliaires de vie scolaire.

EN BREF

AUDIENCE À L'ÉLYSÉE

À la suite d'une demande dans le cadre de la campagne mondiale de l'Éducation, le Sgen-CFDT a été reçu, avec la Fep-CFDT, la FSU et l'Unsa Éducation, membres de l'Internationale de l'Éducation, par le conseiller à l'Éducation et le conseiller aux Affaires étrangères du président de la République. Il s'agissait en particulier de rappeler que, lors du Forum mondial de l'Éducation (Dakar, 2000), l'ensemble de la communauté internationale, dont le gouvernement français, s'était engagé à assurer en quinze ans l'éducation pour tous. L'intersyndicale a demandé :

- d'augmenter l'aide publique au développement afin de tendre vers l'objectif de 0,7 % du PNB ;
- de réorienter de manière sensible cette aide vers les pays les moins avancés ;
- que le soutien à l'éducation des filles soit un élément significatif de cette aide.

Le conseiller de Jacques Chirac aux Affaires étrangères a rappelé l'importance du prochain sommet du G8 pour la mise en place d'un calendrier : l'aide publique française pour le développement passera à 0,47 % en 2006 et 0,5 % en 2007 pour atteindre 0,56 % en 2010 pour l'Union européenne. La France proposera des financements innovants comme la taxation internationale de solidarité — projet franco-allemand — à savoir 5 € par billet d'avion. Elle mettra également en avant la priorité santé (lutte contre le paludisme et le Sida) et éducation (enseignement primaire garçon/fille et supérieur). Des intentions sans doute positives que l'on jugera aux résultats concrets. Une prochaine rencontre devrait avoir lieu d'ici six mois.

JOURNÉE DU BANDEAU BLANC

Les objectifs du Millénaire ratifiés à l'Onu par 191 pays en 2000 visent à réduire la pauvreté dans le monde. En France, le collectif « 2005, plus d'excuses » qui rassemble plus d'une trentaine d'organisations (dont la CFDT) a interpellé le gouvernement et les décideurs internationaux pour que les objectifs débouchent sur des actions concrètes.

Le 1^{er} juillet, une action de grande ampleur est organisée à Paris mais également à Besançon, Grenoble, Limoges, Lyon, Marseille, Nantes... Avec un signe de ralliement : le bandeau blanc. Rendez-vous pour vous informer et agir sur www.2005plusdexcuses.org

ASIE DU SUD

AGIR DANS LA DURÉE

Le Sgen-CFDT, le SnuIPP-FSU et l'Unsa Éducation agissent ensemble et dans la durée en Asie du Sud-Est, dans le cadre de l'Internationale de l'Éducation et de Solidarité laïque.

Le Sgen-CFDT a relayé l'appel à dons lancé par l'Internationale de l'Éducation (IE) et celui de Solidarité laïque. Vous avez été généreux pour les populations qui ont souffert du raz-de-marée dévastateur du mois de décembre. On peut regretter que l'Afrique, touchée dans une moindre mesure, ne soit pas concernée !

L'IE, de son côté, et Solidarité laïque, du sien, ont chacune ciblé deux pays pour y apporter leur aide et ont dépêché des missions pour étudier, avec les populations locales et leurs représentants, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales (ONG) présentes sur le terrain, la meilleure façon de les aider. Dans les deux cas, l'ensemble des dons sera consacré à la reconstruction et à des projets éducatifs, formels ou non formels. L'IE a choisi l'Indonésie et le Sri Lanka, Solidarité laïque se concentre sur l'Inde et le Sri Lanka. À noter qu'une majorité d'ONG ont porté leur effort sur ce dernier pays. Le Sgen-CFDT, membre de l'IE et de Solidarité laïque, avec le SnuIPP-FSU et l'Unsa Éducation, est partie prenante de ces actions, dans le respect des règles internes à ces deux organisations.

ÉVALUER LES BESOINS

Les quatre pays, Inde, Indonésie, Sri Lanka et Thaïlande, durement éprouvés, ont tous à reconstruire les zones dévastées mais la situation n'est pas la même d'un pays à l'autre. Compte tenu du contexte politique, l'intervention extérieure n'est pas toujours évidente,



Aider les populations à reconstruire elles-mêmes leur avenir.

notamment en Indonésie où l'IE ne sait encore comment intervenir du fait des autorités politiques et du conflit interne, sans désespérer toutefois de pouvoir aider les syndicats indonésiens.

En Inde, où le gouvernement a refusé l'aide extérieure, trois syndicats indiens sont membres de l'IE et un seul a accepté d'être aidé. L'IE a cependant envoyé de l'argent aux trois structures pour leurs actions dans les régions touchées. De son côté, une mission de Solidarité laïque doit s'y rendre fin juin pour voir, localement, quelle forme d'aide apporter. Au Sri Lanka, où les syndicats membres de l'Internationale ont constitué un comité intersyndical Tsunami chargé de coordonner les actions de reconstruction d'écoles, l'IE, comme Solidarité laïque, ont dépêché une mission.

UNIR LES EFFORTS

À l'initiative de l'Unsa Éducation, avec le SnuIPP-FSU

et le Sgen-CFDT, a eu lieu une rencontre entre le coordinateur de l'IE pour le développement et la coopération et le coordinateur Asie du Sud-Est de Solidarité laïque. Il s'agissait de faire le point et de coordonner les actions menées par les uns et les autres pour plus d'efficacité.

Le Sri Lanka a été l'objet essentiel de cette réunion de travail. L'IE et Solidarité laïque sont soucieuses de ne pas précipiter les choses et de répondre à l'urgence dans la durée. Il faut reconstruire des écoles, certes, mais aussi participer à la reconstruction sociale et économique du pays, sans créer un déséquilibre entre les zones touchées — les côtes sud, est et nord du pays — et l'intérieur. Ceci est d'ailleurs un souci des syndicats sri lankais de l'Éducation nationale.

Dans toutes les zones touchées, il s'agit bien d'aider les populations à reconstruire elles-mêmes leur avenir !

Michel Debon

Les quatre saisons des élu/es

Dominique Melle,
professeure de lycée
professionnel (PLP)
en électrotechnique
au LP L'Odyssée
de Pont de Cheruy,
témoigne de sa vie
d'élue académique.

Auxiliaire pendant cinq ans avant d'être titularisée en 1982, j'étais bien consciente de passer un concours national tout en espérant rester dans ma région de début de carrière, l'Aquitaine. Ma première nomination au mouvement national m'enjoignait de rejoindre l'académie de Versailles pour mon année de stage. J'ai eu la chance d'être suivie et défendue par des élus du Sgen-CFDT (que j'ai pu rencontrer plus tard) et, grâce à leurs conseils, « revenir » effectuer mon année de stage dans mon académie d'origine. L'année suivante, bien mieux préparée à demander mes six vœux (eh oui, six !), je suis arrivée, certes par défaut mais un défaut choisi, dans l'académie de Grenoble.

Après quelques années dans cette académie, j'ai été sollicitée pour représenter le Sgen-CFDT à la commission administrative paritaire académique (Capa) des PLP. J'ai accepté sans problème : promotion, changement de grades, appel de notes... à cette période, participer à deux voire trois Capa d'une demi-journée me paraissait une charge facilement gérable au quotidien.

LA COMPLEXITÉ DU TRAVAIL DE L'ÉLU

Avec la déconcentration du mouvement des personnels, le travail d'élue académique a augmenté considérablement (vérification des barèmes pour la phase interacadémique et intra-académique, préparation, commission et mouvement intra-académique, commission d'ajustement).

AVANT L'AUTOMNE, TU AFFECTERAS



Vérification des barèmes, mouvement intra... : avec le mouvement déconcentré, les tâches de l'élue se sont élargies. (D. Melle est au centre de la photo).

Ces différentes instances demandent plus de disponibilité dans la période qui court du mois de mai à début juillet.

L'information des personnels, les conseils à donner, les erreurs possibles à pointer, tout cela nécessite chaque année une adaptation aux nouvelles règles. Dans notre académie, nous avons réservé un temps où tous les élus (quelle que soit leur catégorie), auxquels s'associent quelques volontaires, croisent et échangent leurs avis afin de proposer plus efficacement des conseils aux collègues. Il nous faut ensuite être en mesure de répondre aux multiples et diverses sollicitations (téléphone, messagerie), tout en assurant un maximum de permanences, à l'IUFM bien sûr pour nos jeunes collègues, mais aussi dans quelques établissements.

L'accompagnement et le suivi du mouvement des

personnels m'ont permis de nouer de nouvelles relations. Il faut souligner qu'il est toujours très agréable et intéressant d'échanger avec les collègues qui font appel à nous. Et nous faire connaître, faire connaître le Sgen-CFDT, c'est aussi nous développer.

FAIRE ÉVOLUER LES PROCÉDURES

Être élu, c'est donc vérifier, croiser des données, rendre compte aux adhérents mais, pour ma part, je suis beaucoup plus attirée par la recherche de l'équité.

Si les Capa catégorielles ne nécessitent pas plus de temps, les groupes de travail multi-catégoriels sont plus nombreux, notamment pour ce qui concerne le barème hors classe et le mouvement des personnels. Dans ces derniers, il n'est pas toujours facile de faire évoluer les choses, d'autant moins

que la marge de manœuvre des académies est singulièrement verrouillée par un logiciel national gérant le mouvement des personnels.

L'expérience d'élue a renforcé ma conviction qu'il nous faut défendre davantage l'égalité de fonctionnement des Capa, quelle que soit la catégorie de personnels, y compris les personnels administratifs... Nous devons également réclamer des barèmes lisibles et accessibles à tous nos collègues, au plus près de leur situation afin de permettre la mobilité souhaitée. Il nous faut aller vers une simplification. Par exemple, pourquoi garder la possibilité de différencier sur un vœu « commune » le type d'établissement souhaité — n'est-ce pas une relique d'un mouvement national où peu de vœux étaient possibles ? — alors qu'aujourd'hui, l'informatique aidant, chaque demandeur a la possibilité de formuler vingt vœux. Cela éviterait de s'interroger sur l'intégration ou non des bonifications familiales, exclues si l'on choisit un type d'établissement.

Dans la même volonté d'évolution, il serait souhaitable d'établir des dispositifs transitoires pour les barèmes du mouvement lorsqu'une modification de ce barème intervient, bloquant ainsi la possibilité de mutation de certains collègues. Le cas des établissements de zones d'éducation prioritaires (Zep) non classés en « affectations à caractère prioritaire justifiant une valorisation » (APV) est significatif : délicat, en effet, d'expliquer à M. Dumoulin que, cette année, 227 points, dont une centaine acquise par six ans de service en Zep, ne lui ont pas permis d'obtenir la zone géographique demandée, qui sera plus accessible l'an prochain avec 137 points seulement...

Enfin, être élu c'est tellement mieux en équipe, et plus efficace, alors aidez vos élus à être plus nombreux...

Dominique Melle

HORS CLASSE

GLOBALEMENT NÉGATIF

Les nouvelles procédures d'accès à la hors classe produisent plus d'injustice que d'équité, que les variantes académiques contribuent à amplifier encore.

À l'approche des commissions académiques prévues cet été, le bilan des nouvelles procédures d'accès à la hors classe des corps du second degré s'annonce globalement négatif. L'intersyndicale en avait dénoncé les méfaits prévisibles : graves inégalités entre académies dues à l'abandon du barème national au profit de ceux concoctés par les recteurs, bouleversement des critères de promotion par la large prise en compte du « mérite ». Tirillées entre les injonctions ministérielles et la résistance des syndicats, les décisions rectoriales ont produit des résultats très divers. Certains barèmes académiques privilégieront encore les plus anciens, d'autres leurs collègues bien vus de la hiérarchie : ils permettent d'accorder de fortes bonifications ou redoublent les effets des décisions précédentes (mise hors jeu des candidats promus à l'ancienneté dans leurs derniers échelons). Or, ce sont souvent les retards d'inspection qui ralentissent le rythme de promotion, sans parler des *ex-aequo* départagés à l'âge...

Le Sgen-CFDT attend les tableaux de promotion pour un bilan définitif mais ceux qui fondaient leur espoir de promotion sur les barèmes précédentes, surtout en cas de départ



Certains barèmes privilégieront encore les plus anciens, d'autres leurs collègues bien vus de la hiérarchie.

en retraite imminent, seront déçus.

SYSTÈME INJUSTE

Les perdants seront plus nombreux que les gagnants. Ceux qui entreront dans la hors classe à un âge encore tendre y occuperont longtemps une place : la rotation rapide dans le grade, garantie d'accès du plus grand nombre, ne sera plus assurée, du moins tant que le nombre de postes sera fixé à 15 % des corps. Or, on annonce la mise en place d'un nouveau mode de calcul sans plafond global mais avec un nombre de promotions possibles chaque année proportionnel à celui de promouvables, net progrès vers plus d'équité, la structure de la pyramide des âges n'étant plus un facteur discriminant. À condition que ce pourcentage, appelé ratio promus/promouvables, ne soit pas savamment calculé et modifié chaque année pour

aboutir au même résultat que l'actuel... et que les recteurs ne baissent pas ce ratio pour faire des économies, liberté permise par la loi organique relative aux lois de finances (Lof).

REFONTE DES CARRIÈRES

Le seul vrai espoir de sortir de cette situation injuste réside dans la refonte complète des carrières, aboutissant à des parcours linéaires, identiques pour tous. Les seules promotions de corps correspondraient à des changements de fonctions et seraient prononcées au vu des qualifications des candidats et de leur capacité à occuper les nouvelles fonctions. C'est la position défendue par l'Uffac-CFDT dans le cadre des négociations amorcées au ministère de la Fonction publique, dont on ne sait à quoi elles aboutiront, ni même si elles reprendront.

Didier Parizot

ASSISTANTS PÉDAGOGIQUES

Aménagement sans revalorisation

Le ministère de l'Éducation nationale a décidé la création d'assistants pédagogiques en lycées. Un décret devait être soumis à l'avis du comité technique paritaire ministériel le 13 juin. Annoncé avec force publicité par François Fillon comme étant le fruit de ses « négociations » avec les organisations lycéennes, ce projet n'est en réalité qu'un aménagement du décret de 2003 concernant les assistants d'éducation.

Ces assistants pédagogiques seraient recrutés sur un contrat à mi-temps pour exercer exclusivement une mission de « soutien et d'accompa-

gnement scolaire » auprès d'élèves en difficulté dans 350 lycées professionnels, technologiques et généraux. Les candidats seraient recrutés prioritairement parmi les étudiants se destinant aux carrières de l'enseignement. Pour le Sgen-CFDT, il ne saurait être question de considérer que les activités de soutien et de prise en charge des élèves en difficulté ne puissent plus constituer des activités à part entière du métier enseignant et soient ainsi sous-traitées.

Le Sgen-CFDT demande, par ailleurs, un bilan général concernant les assistants d'éducation.

LANGUES

Cadre européen des langues

Le cadre européen commun de référence pour les langues, publié en 2000 après une dizaine d'années de recherches, « offre une base commune pour l'élaboration de programmes de langues vivantes, de référentiels, d'examens, de manuels, etc. » et définit « les niveaux de compétences qui permettent de mesurer les progrès [...] à chaque étape de l'apprentissage et à tout moment de la vie ».

À la fois outil de réflexion et support possible d'une harmonisation des objectifs d'enseignement des langues entre voisins européens mais aussi entre collègues d'un même établissement, ce texte sert désormais d'appui aux programmes en permettant d'identifier les niveaux à atteindre à la fin de chaque cycle : le premier degré et le collège devraient amener chaque élève au niveau B1 (niveau-seuil de l'utilisateur

indépendant) et le lycée au niveau B2 (niveau avancé de l'utilisateur indépendant) voire C1 (niveau autonome). Le travail par compétences auquel fait allusion la circulaire de rentrée s'inspire aussi de ce cadre.

Mais il s'adresse aussi, et là n'est pas le moindre des nouveautés, directement aux « apprenants » ainsi qu'aux formateurs non scolaires. En effet, il vise clairement, complété par un portfolio et un passeport des langues, à la reconnaissance de compétences effectives sans préjuger des modalités de leur acquisition et autorise ainsi l'autoévaluation. Téléchargeable sur culture2.coe.int/portfolio/documents/cadrecommun.pdf ou en version papier chez les éditions Didier ce document est un véritable instrument de travail, incontournable pour celles et ceux qui veulent, ou doivent, s'intéresser à ces questions.

CONCOURS

Un nouveau CRPE en 2006

Le ministère vient de modifier les modalités d'organisation des concours externes de recrutement de professeur des écoles (CRPE) avec une mise en œuvre dès la session 2006.

Les principales nouveautés sont :

- à l'admissibilité, une épreuve écrite d'histoire-géographie et de sciences qui remplace l'ancienne épreuve orale optionnelle d'admission ;
- à l'admission, un nouvel entretien professionnel divisé en deux parties et constitué de l'ancienne épreuve d'analyse de document, réduite dans son programme et sa durée, suivie d'un bref exposé/entretien portant, au choix du candidat, sur une expression musicale, une petite production artistique (dont les épreuves spécifiques disparaissent) ou une question de littérature de jeunesse. Une épreuve orale de langue vivante étrangère devient obligatoire.

De plus, les candidats devront fournir au moment de leur inscription une attestation certifiant :

- la réalisation d'un parcours de 50 mètres en natation ;
- une qualification en secourisme.

Cette réforme vise surtout à diminuer le coût d'organisation du CRPE. Pour le Sgen-CFDT, ce nouveau concours va dans le sens d'un appauvrissement de l'aspect pédagogique au profit du disciplinaire.

Une fois de plus, le Sgen-CFDT a protesté contre cette volonté obstinée de modifier les concours 1^{er} degré, plutôt bien

adaptés, dans leur ancienne forme, aux exigences du métier, alors que l'urgence serait de réformer les concours du 2nd degré.

Lauréats de concours

Adhérents du Sgen-CFDT, vous connaissez dans votre famille, parmi vos proches ou vos anciens élèves des candidats admis aux concours du 2nd degré : enseignants, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation psychologiques. Conseillez-leur de commencer leur carrière sous les meilleurs auspices en prenant immédiatement la bonne habitude de confier le suivi de leur carrière au Sgen-CFDT ! Les affectations des stagiaires (en IUFM ou en situation) sont en effet examinées au ministère lors de groupes de travail tenus fin juillet-début août. Une fiche syndicale est téléchargeable sur *Sgen+* (www.sgen-cfdt-plus.org) et doit être transmise à nos représentants afin qu'ils puissent assurer le suivi et l'information de ces nouveaux collègues.



Concours Iтарf 2005

Les arrêtés fixant le nombre de postes de recherche et de formation ouverts à recrutement sont parus au JO des 26 et 27 mai dernier :

2 060 postes ouverts à concours externes, internes, internes réservés et troisième voie.

La répartition est la suivante :

- 44 % en catégorie A : 7 % pour les ingénieurs de recherche, 23,5 % pour les ingénieurs d'études, 13,7 % pour les assistants ingénieurs ;
- 23,7 % pour la catégorie B (techniciens) ;
- 31 % pour la catégorie C : 20,5 % pour les adjoints techniques et 10,5 % pour les agents techniques.

53 % des postes ouverts le sont en « externes » contre un peu plus de 28,6 % en « internes », 18,2 % en « réservés » et seulement 6 postes en « 3^e voie ».

Les concours « internes réservés » sont ouverts aux bénéficiaires de l'accord Sapin. Bien que le solde était de 1952 au terme de la campagne de 2004, soit encore près de 40 % des ayants droits ITRF, seulement 375 postes sont ouverts. Certains ont dû changer de situation et d'autres choisir de rester sur des supports de contractuels : l'écart entre leur rémunération négociée de contractuel et leur reclassement en tant que titulaire étant trop important.

Le Sgen-CFDT continue de dénoncer l'attitude de certaines directions d'établissement qui n'ont pas joué le jeu et réclame que soit fait un bilan des non titularisations. Une fois de plus, il faut rappeler la nécessité de développer le syndicalisme que nous défendons pour permettre d'influer sur les décisions. Le Sgen-CFDT veut ainsi jouer son rôle dans le renforcement de la démocratie locale.

TPE

Travaux personnels encadrés : un bricolage honteux



Après avoir pris la décision purement idéologique de supprimer les travaux personnels encadrés (TPE) au baccalauréat et en classe terminale, François Fillon, inquiet de la contestation des lycéens, a fait semblant d'écouter ces derniers en leur promettant de prendre en compte au baccalauréat les TPE de première.

C'est par un communiqué du conseil national de vie lycéenne (CNVL) du 13 mai 2005 que les syndicats et les enseignants ont pris connaissance de la solution « transitoire » retenue par le ministre : « Cela consistera pour le candidat à choisir, à l'inscription au baccalauréat, une des disciplines d'appui de son TPE de première. Les points au-dessus de la moyenne obtenus dans cette discipline lors des épreuves terminales du baccalauréat seront ajoutés au total avec un coefficient 2 ». Les lycéens et les enseignants qui se sont investis dans cette activité apprécieront que les points obtenus ne tiennent aucun compte du

travail réalisé. Pour valider ce montage à la va-vite, le ministère est obligé de modifier le règlement général du baccalauréat général (décret 93-1092 du 15/09/93).

Le dispositif prévu pour les années suivantes n'est pas beaucoup plus satisfaisant. Si une épreuve (orale) spécifique est prévue, les TPE restent pris en compte comme une épreuve facultative (points au-dessus de la moyenne) alors qu'il s'agit d'une épreuve anticipée obligatoire.

Ce bricolage honteux, prouve, s'il en était besoin, que le ministère n'a rien compris aux TPE. Cet enseignement, conçu pour développer des compétences négligées dans l'enseignement disciplinaire traditionnel (autonomie, recherche, travail en équipe...) exige plus de temps qu'il ne lui est accordé et ne saurait être évalué correctement sur une seule année.

Dès ses premiers contacts avec le nouveau ministre, le Sgen-CFDT a réitéré l'évidence : il faut rétablir les TPE en classe de terminale.

DROITS DE L'HOMME

1960 : LE SGEN EST SOLIDAIRE DES MILITANTS SYNDICALISTES ARRÊTÉS PAR FRANCO.

QUE? ENCORE DES BRIGADES INTERNATIONALES?

1970 : SGEN ET SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE S'OPPOSENT À TOUS LES FICHAGES, CE QUI ABOUTIRA À LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ DU 6/03/78

NON SEULEMENT INSPECTE, MAIS, EN PLUS, FICHE!!

1977 : MOUVEMENT DE DÉFENSE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

NOUS SOMMES TOUS DES JUIFS ALLEMANDS!

78 : APPEL AU BOYCOTT DE LA COUPE DU MONDE DE FOOT EN ARGENTINE

79 : CAMPAGNE DU SGEN POUR LE DROIT AU TRAVAIL DES FEMMES, LA LOI VEIL ET CONTRE LES PRATIQUES SEXISTES À L'ÉCOLE.

LES FEMMES GAGNENT DU TERRAIN!

81 : 1^{ère} MARCHÉ POUR LA RECONNAISSANCE DU DROIT À L'HOMOSEXUALITÉ

ON A DIT UNE MARCHÉ, PAS UNE COURSE!

95 : LE SGEN MEMBRE DU COLLECTIF CONTRE LE RACISME

TOUCHE PAS À MON POTE!

NOV. 95 : LE SGEN PARTICIPE À LA MARCHÉ DES FEMMES.

ENCORE?!

97 : LE SGEN AUX ASSIÈS NATIONALES POUR LES DROITS DES FEMMES.

C'EST DU HARCELÈMENT!

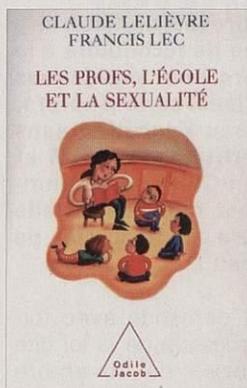
2005 : PARTICIPATION DU SGEN À UN COLLOQUE CONTRE L'HOMOPHOBIE

TOUCHE PAS À MON POTE HOMO!

NONO + Michel Debon

L'ÉCOLE N'EST PAS ASEXUÉE

Pendant plus d'un siècle, la sexualité n'avait pas droit de cité dans l'école de Jules Ferry. Pas question d'évoquer le sexe dans un « sanctuaire » par définition protégé.



Claude Lelièvre, professeur d'histoire de l'Éducation à l'université de Paris V et Francis Lec, avocat à la Cour et conseiller de la Fédération des autonomes de solidarité laïque, retracent près de deux siècles de silence, d'hypocrisie, de malaise concernant des questions ayant trait à la sexualité à l'école. Comment est-on passé de la chasse à l'impureté, à l'épreuve du refoulement sexuel, à la mixité où l'on ne doit être « ni filles, ni garçons », à l'échec de l'éducation sexuelle.

Aujourd'hui, la loi du silence concernant la pédophilie à l'école a heureusement depuis peu cessé d'être mais avec, parfois, les rumeurs et la présomption d'innocence malmenée, conséquence bien souvent d'une « judiciarisation » excessive de certaines questions scolaires, en particulier celles concernant la sexualité. L'École

n'est décidément plus un « sanctuaire »... Homophobie, fantasmes, séduction des rapports entre enseignants et élèves... autant de questions, de difficultés aussi qui sont abordées dans un ouvrage qui a l'immense mérite de mettre en mots l'histoire volontairement ignorée par l'école française de la sexualité des enseignants et des élèves.

Les profs, l'École et la sexualité

Francis Lec et Claude Lelièvre
Éditions Odile Jacob,
2005, 349 pages, 25 €

RÉFORME ET RÉVOLUTION

La permanence, en France, d'un bruyant courant politique révolutionnaire suscite des publications qui échappent rarement à la complaisance ou au règlement de compte. Jeannine Verdès-Leroux, dans un ouvrage sans indulgence, explique combien il est compliqué d'accéder à une certaine impartialité dans ce genre d'études.

L'auteur « ne cherche pas à faire une histoire des mouvements révolutionnaires depuis 1945, mais à décrire, analyser les profils des militants, leurs activités, leurs rêves, leurs croyances, leurs ambitions, leur tempérament, tels qu'ils les présentent dans leur très abondante production ». Elle entend jeter un regard critique sur la légende dorée qui entoure le militantisme révolutionnaire. Ce livre n'apportera rien de nouveau aux mieux informés mais

aux autres (les plus jeunes, les amnésiques, les croyants), il offre un choix d'écrits (presse, mémoires, récits) qui donnent un éclairage utile sur les diverses variétés de révolutionnaires de lignée marxiste (communistes, trotskystes, maoïstes, castristes). Ces groupes se livrent une concurrence fratricide émaillée d'injures, d'excommunications, de violence. Pourtant, ils partagent de nombreuses choses : références à des textes sacrés, vision d'une société divisée en deux camps, croyance en un avenir radieux, critique démesurée de la société qu'ils veulent détruire, conviction que le capitalisme ne se réforme pas et que toute réforme constitue *in fine* une aggravation du sort du prolétariat...

Avec un peu de recul, force est de constater que l'action de ces groupes se résume souvent à beaucoup de bruit pour assez peu de résultats et des résultats qui, en tout état de cause,

n'ont pas grand-chose à voir avec les objectifs poursuivis. On ne peut pourtant pas s'en désintéresser car ils exercent, dans certaines périodes et dans les milieux où ils sont présents (dans les syndicats en particulier mais également dans des associations ou des regroupements « auto organisés »), une influence qu'il serait prudent de ne pas négliger : mépris de la démocratie représentative, goût immodéré de l'action et de l'invective, repli sur soi (communautarisme ?), rejet de la classe politique. Au total, cet ouvrage constitue pour les « générations nouvelles entrant en politique après l'implosion du communisme » une réflexion indispensable sur le militantisme révolutionnaire et, par là même, sur le militantisme en général.

La foi des vaincus, Les « révolutionnaires » français de 1945 à 2000

Jeannine Verdès-Leroux
Éditions Fayard, 2005,
528 pages, 25 €

DISPARITION DE GILLES LOPEZ

Gilles Lopez est brutalement décédé à l'âge de 54 ans.

Il avait été, pendant plus de quinze ans, dans l'équipe dirigeante du Sgen-CFDT Maine-et-Loire et, de 1987 à 1992, membre du conseil fédéral.

Né en Algérie, il avait conservé toute la chaleur méditerranéenne. Rarement j'ai rencontré un camarade possédant une telle capacité à la convivialité. Que de longues discussions lors des conseils fédéraux à Bierville ! il savait faire partager ses passions !

Professeur de mathématiques, il savait nous captiver par sa matière ; et, en ce qui me concerne, ce n'était pas un mince exploit.

Salut Gilles, ta générosité nous manquera.

Jean-Luc Villeneuve

rencontre CRAP 2005

CRAP-
Cahiers
pédagogiques

**Rencontre
pédagogique
de l'été 2005**

Giron (Haut-Jura)

Ateliers autour du thème
« Permettre à tous
les élèves de réussir ».

Production d'outils,
échanges.

Activités
complémentaires,
conférences, débats.

**Du 19 au 26 août.
250 € tout compris
+ adhésion au CRAP**

Pour tout renseignement :
www.cahiers-
pedagogiques.com
ou 01 43 48 22 30

**Du vendredi
19 août, 16h
au vendredi
26 août, 12h**

GIRON
(HAUT-JURA)

Cahiers pédagogiques

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve

RÉDACTEUR EN CHEF

Catherine Hirschmuller
SECRÉTAIRES DE
RÉDACTION, MAQUETTE

Myriam Matonog,
Nathalie Noël.

RÉDACTION

Alain André,
Danielle Godard,
Didier Parizot,
Raymonde Picuch,
Odile Ravaux.

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)
CPPAP 440 D 73 S
ISSN 1143-2705

Fédération des Syndicats
Généralistes de
l'Éducation nationale et
de la Recherche publique
47/49, avenue S. Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél : 01 56 41 51 00
Fax : 01 56 41 51 11

Sur internet :
www.sgen-cfdt.org
Mél : fede@sgen-cfdt.org

Hélène Franco

Syndicat de la magistrature

Pouvez-vous expliquer comment est né le syndicat de la magistrature ?

Le syndicat de la magistrature (SM) a été créé en 1968 dans la dynamique du mouvement de mai. Son originalité dans le paysage syndical judiciaire est d'être porteur d'un discours non corporatiste, visant à promouvoir une justice plus respectueuse des droits. Le SM a toujours travaillé à faire de la justice l'affaire de tous et milite donc avec d'autres organisations de défense des droits de l'Homme (Ligue des droits de l'Homme, Syndicat des avocats de France, associations de défense des droits des étrangers ou des détenus...).

Vous êtes très critiques à l'égard de la loi Perben. Pourquoi ?

La loi dite « Perben 2 » du 9 mars 2004 faisant suite à la loi « Perben 1 » du 9 septembre 2002 a déclenché un mouvement de protestation de grande ampleur dans le monde judiciaire qui s'inquiétait des reculs pour les libertés induits par plusieurs dispositions contenues dans ces lois. La loi du 9 mars 2004, sous couvert de lutte contre la criminalité organisée, permet des atteintes graves aux libertés : garde à vue de 96 heures, pose de micros dans les locaux d'habitation, perquisitions facilitées... C'est l'une des dispositions de cette loi qui a permis des atteintes récentes graves aux droits de la défense par l'incarcération d'une avocate toulousaine et des perquisitions de cabinets d'avocats dans des conditions juridiques discutables. Cette même loi transposait dans le droit français le « plaider-coupable » américain en donnant la maîtrise de cette procédure au Parquet qui ne jouit pas des mêmes garanties d'indépendance que les juges du Siège. La loi du 9 septembre 2002 avait durci le droit pénal applicable aux mineurs en créant les centres éduca-

Hélène Franco,
juge des enfants à Bobigny,
est vice-présidente du syndicat
de la magistrature.



tifs fermés et en mettant en place des jugements à délai rapproché qui focalisent sur les actes reprochés au détriment de la compréhension de la personnalité du mineur. Au-delà de ces dispositions précises, ces lois dessinent une justice au service d'un ordre policier où les garanties procédurales et les droits des personnes sont relégués au rang d'accessoires. Notons au passage que rien n'est prévu pour renforcer la lutte contre la criminalité financière ou la corruption.

Dans l'Éducation nationale, nous sommes très inquiets de ce qu'on peut appeler la « judiciarisation ». Qu'en pensez-vous ?

Depuis plusieurs années, on assiste à une pénalisation croissante qui répond à des attaques répétées contre les droits sociaux : en clair, le *Code pénal* est instrumentalisé à des fins démagogiques pour « distraire » l'opinion

des problèmes sociaux et pour intimider ceux qui pourraient se rebeller. C'est dans cette logique qu'il faut comprendre, d'après le SM, la pénalisation de mouvements de contestation comme les faucheurs d'OGM, le mouvement lycéen... Dans l'ensemble des pays occidentaux, il peut être constaté une corrélation entre la montée de l'état pénal et le démantèlement des droits sociaux, la caricature étant les États-Unis qui comptent 2,5 millions de détenus, chiffre record dans une démocratie.

S'agissant de l'Éducation nationale, elle a accompagné ce mouvement : l'intervention de policiers jusque dans les salles de classe, parfois à l'égard d'enfants en bas âge, à l'appel de chefs d'établissement, est devenue fréquente, les élèves posant des problèmes de discipline connaissent souvent une « double peine » (disciplinaire et pénale). Des actes d'indiscipline qui auraient

reçu il y a quelques années une réponse exclusivement interne font désormais l'objet de plaintes au pénal. Les parquets des mineurs sont engorgés, alors même que les décisions de saisine des juges des enfants sont en baisse, ce qui prouve que la justice est de plus en plus saisie, mais de faits de moins en moins graves.

À l'approche de l'été, il y a risque de reconduite à la frontière pour des jeunes scolarisés sans-papiers. Le réseau Éducation sans frontières (dont le SM et le Sgen-CFDT sont membres) est mobilisé. Quelle est votre action au sein de ce réseau ?

Le SM demande avec force l'abrogation de la loi dite « Sarkozy » de novembre 2003 qui a fait des mineurs isolés sans papiers des clandestins expulsables dès leur majorité, qu'ils soient scolarisés ou non. Avant cette loi, les mineurs isolés confiés sur décision judiciaire à l'Aide sociale pouvaient prétendre sans délai à l'obtention de la nationalité française. Désormais, un délai de trois ans est exigé, ce qui signifie concrètement que les enfants arrivés après l'âge de quinze ans se retrouvent de fait dans une situation de clandestinité à leur majorité. Précisons qu'un mineur n'est pas expulsable aux termes de la loi française. Une récente circulaire du ministère de l'Intérieur a préconisé une régularisation au cas par cas de ces jeunes majeurs arrivés en France du temps de leur minorité. Nous souhaiterions que cette régularisation soit systématique. Le réseau Éducation sans frontières permet l'échange d'informations et constitue un outil de réaction solidaire face aux cas les plus scandaleux. Il faut rester vigilants, les droits des plus faibles (mineurs, étrangers...) faisant aujourd'hui l'objet d'attaques frontales.

*Propos recueillis par
Catherine Hirschmuller*

www.sgen-cfdt.org

mieux connaître le Syndicat général
de l'Éducation nationale
et de la Recherche publique,
ses idées, son projet,
ses actions, ses revendications



www.sgen-cfdt-plus.org

mieux se défendre, demander conseil,
gérer sa carrière en ligne

**Pour un syndicalisme
efficace,
le Sgen-CFDT
tisse sa toile...**

vademeccum-sgen-cfdt.org

mieux connaître ses droits et ses devoirs,
quelle que soit sa fonction dans l'Éducation nationale

www.cfdt.fr

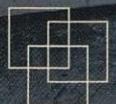
mieux connaître la Confédération
française démocratique du travail (CFDT)



250 MILLIONS D'ENFANTS DANS LE MONDE SONT CONTRAINTS DE TRAVAILLER.



Organisation internationale du Travail



Le 12 juin, à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants, soutenez l'action de l'OIT. www.ilo.org/paris